

## Renforcer le SNES-FSU : ne pas se tromper de voie !

Le développement de la précarité dans l'Éducation nationale est le résultat d'une politique plus générale de destruction des services publics, elle-même inscrite dans un projet de société qui n'est pas le nôtre. Peu à peu les principes de solidarité sont mis à mal et remplacés par une logique d'assurance individuelle sensée permettre à chacun-e de mieux faire face aux risques de toute nature.

Le SNES, syndicat de transformation sociale, s'emploie à défendre un autre modèle basé sur le combat contre les inégalités, pour l'émancipation des citoyen-nes et le développement de dispositifs forts et efficaces de solidarité.

Ce projet ne peut être porté qu'en associant les collègues, et a minima les adhérent-es, dans une démarche revendicative collective et active. C'est à partir des difficultés rencontrées par les personnels et avec elles/eux que nous pouvons développer nos propositions pour une société moins inégalitaire et pour une autre répartition des richesses

Les retards de paiement, la non prise en compte des frais de déplacements faute d'établissement de rattachement touchent nombre de non-titulaires qui déjà peinent à vivre avec des salaires insuffisants. **Le SNES doit-il pour autant proposer de verser une aide financière aux adhérent-es qui font face à ces difficultés ?** Ce serait finalement adopter le modèle assurantiel qui se développe aujourd'hui dans notre société, un modèle qui ne cherche pas à mettre fin au risque lui-même mais seulement à en compenser les effets. En accordant une aide financière individuelle pour des frais de déplacement non versés, le SNES viendrait prendre à sa charge les défaillances de l'Etat et ainsi baisser la pression qui pourrait peser sur celui-ci ; il désamorcerait complètement la nécessaire mobilisation pour une meilleure considération et reconnaissance des salarié-es des services publics.

Si les personnels précaires sont mal rémunéré-es et mal remboursé-es, le SNES doit communiquer publiquement sur ces dysfonctionnements, construire des outils revendicatifs et associer les collègues concerné-es au combat pour défendre leurs droits et obtenir des avancées en termes de salaire, mais aussi de conditions et de temps de travail.

Le SNES pourrait fixer pour la première année d'adhésion des non-titulaires un montant symbolique d'1 € sans perdre de vue la nécessité de mieux les inclure dans les mobilisations.

Pour pouvoir gagner et changer la société, nous devons porter le message que chacun-e a sa place dans la lutte pour ses droits et convaincre nos collègues que c'est en agissant collectivement que nous pourrions modifier profondément nos services publics, nos conditions de travail et de vie. À coup sûr cela sera bien plus porteur aussi en termes de syndicalisation : **c'est parce que le SNES sera reconnu comme outil pour se défendre collectivement et gagner qu'il pourra trouver sa force, sa légitimité et son attractivité.**

Agnès Akielewicz, élue École Émancipée au BN